

Journée nationale d'étude PRECARITE ENERGETIQUE RESEAU RAPPEL

28 septembre 2010



Relevé des débats

POINT SUR LA VIE DU RESEAU ET SUR L'ANNEE ECOULEE

- **Une année très intense** – Les acteurs de la précarité énergétique (PE) ont été très sollicités en 2009-2010, notamment en raison de la production du rapport et des propositions effectuées par le groupe de travail du Grenelle sur la PE. Si les mesures retenues par le gouvernement restent très incomplètes, l'année a été marquée par une importante prise de conscience politique et sociétale, qui a notamment conduit à la reconnaissance de la précarité énergétique par la loi.

Le débat public a en effet été marqué par la publication et la diffusion de très nombreux articles de la presse écrite et de sujets audiovisuels, et par un très grand nombre de conférences et d'événements auxquels les animateurs du RAPPEL n'ont pas toujours pu participer. Ce mouvement se poursuit et il est désormais un point acquis : quelles que soient les insuffisances des décisions prises, que le débat public, ainsi que l'action politique, ne pourra plus ignorer la question.

Dans ce contexte, la perspective certaine de la hausse du prix des énergies est un argument fondamental pour la lutte en faveur d'investissements massifs de maîtrise de l'énergie. A défaut, ce poste de dépense pourrait devenir « un puits sans fond », et la PE (qui concerne aujourd'hui au moins 13 % des ménages, soit l'équivalent de la part des personnes vivant en France sous le seuil de pauvreté) pourrait s'étendre aux foyers occupant des logements de qualité moyenne.

- **Progression du nombre de membres** – Le RAPPEL a accueilli 72 nouveaux membres en 2010, pour un total actuel de 240 personnes ou structures en septembre 2010, dont 20 services de l'Etat ou assimilés, 144 associations, 32 entreprises et 38 collectivités et 6 individuels. De nouvelles inscriptions sont prévues. Une centaine de personnes était présente lors de cette journée nationale d'étude 2010, ce dont il faut se réjouir.
- **Renouvellement des contrats d'animation en 2011** – Le RAPPEL est co-animé par BCE et le CLER grâce au soutien de la Fondation Abbé Pierre, de l'Ademe, d'EDF et de GDF-Suez. Un partenariat est actuellement négocié avec la Fondation Nicolas Hulot. Le contrat d'animation sera revu en 2011 et il est donc temps, pour les membres, de proposer des améliorations concernant l'animation du réseau.
- **Evolution des outils d'animation** – Les outils d'animation du RAPPEL (newsletter, Focus PE, liste de discussion, journées de formation et de sensibilisation), ont tous été conservés. La pagination de Focus PE évolue selon les thèmes abordés et la formule du site Internet a été revue, bien que les pages réservées aux membres restent peu utilisées. Des forums de discussion Internet sont en création sur les thèmes du diagnostic à domicile et des formations. Une première rencontre d'experts a été organisée sur le thème du lien entre PE et Santé et a donné lieu à un compte-rendu.

- **Conférence nationale à Lille** – Le Secours Catholique informe les participants de la réunion d'une conférence nationale sur la PE. Réunie le 15 novembre 2010 à Lille, son objectif est essentiellement de donner la parole aux personnes précaires, qui devraient constituer la moitié des participants.

PLENIERE : POINT SUR L'ACTUALITE – DU PLAN NATIONAL VERS DES ACTIONS ET OUTILS CONCRETS

Groupe de travail du Grenelle : histoire et évolution

- **Mise en place du groupe de travail** – Bertrand Lapostolet (Fondation Abbé Pierre) a rappelé qu'un Plan Bâtiment Grenelle a été mis en place en parallèle avec la préparation des lois Grenelle 1 et 2. En septembre 2009, le gouvernement a demandé la création d'un groupe de travail PE copiloté par la Fondation Abbé Pierre et l'ANAH, qui avait pour mission de remettre, le 15 décembre 2009, une liste de propositions opérationnelles rapidement applicables.

Cette démarche a suscité un travail très dense des nombreux partenaires des mondes de l'énergie, du social, de l'habitat et du bâtiment, des autorités concédantes, du secteur bancaire et des représentants des collectivités. Les rencontres physiques, mais surtout les débats parfois très vifs menés grâce à Internet, ont débouché sur la remise d'un rapport faisant suite à la constitution d'un « consensus de place » entre les participants. Les principes retenus en étaient les suivants :

- des dispositifs centrés sur la personne ;
 - une action massive, au vu de l'importance de la population concernée ;
 - le ciblage des foyers exclus des dispositifs de droit commun ;
 - l'adaptation des dispositifs aux plans d'action locaux.
- **Les décisions du gouvernement** – Le groupe de travail a réagi lors de la remise du rapport Rocard-Juppé sur le Grand Emprunt, qui prévoyait d'agir sur la PE uniquement par le biais d'investissements dans le logement social, en faisant valoir que le principal public concerné était celui des occupants du parc privé. L'Etat a sur-réagi en affectant 500 millions d'euros uniquement au parc privé, et en dédiant les nouveaux moyens dégagés aux propriétaires occupants (PO) dont le revenu est compris dans le premier décile, mais sans retenir aucune mesure en faveur des locataires du parc privé. Il a aussi décidé que les PDALPD devraient tous être dotés d'un volet PE. Cela inscrit la notion de PE dans la loi en la reconnaissant comme l'une des dimensions du mal-logement, ce qui n'empêche pas de définir, par ailleurs, des critères plus quantitatifs et opérationnels.

Nombre de propositions du rapport n'ont pas été retenues. Il en va ainsi du bouclier énergétique et de la prise en compte progressive de la performance énergétique dans la définition des critères de décence et d'insalubrité. Enfin, il n'est pour le moment prévu aucune nouvelle réunion du groupe de travail afin d'effectuer un suivi de l'action engagée.

- **Réactions** – La Fondation Abbé Pierre maintient sa revendication en faveur de l'inclusion des critères de performance énergétique dans le décret Décence, qui ne semble pour le moment pas réellement envisagée par les pouvoirs publics. L'Ademe souligne que les décisions du gouvernement risquent de mettre en difficulté les programmes locaux de lutte contre la PE, qui s'adressent le plus souvent aux locataires du parc privé.

Sollicités Essonne souligne qu'il est indispensable de dégager de moyens pour effectuer le travail d'éducation populaire à l'usage de l'eau et de l'énergie. Comme d'autres membres, BCE estime que les missions de lutte contre la PE devraient intégrer la question des consommations de fluides dans leur ensemble. Un représentant de la Ville de Montreuil pointe qu'une évolution du droit est indispensable pour restreindre l'interprétation du droit de propriété et garantir des droits effectifs aux locataires du parc

privé.

Point sur l'Observatoire de la PE et positionnement de l'Ademe

- **Redéfinition des axes prioritaires** – Didier Chérel (Ademe) a rappelé que l'Ademe avait jusqu'ici fortement soutenu les FSATME créés par les collectivités et les acteurs locaux. Dans le cadre de la mise en place des contrats départementaux d'engagement contre la PE, la stratégie de l'Ademe sur la PE a été révisée 4 axes, dont les suivants :
 - maintien des missions de conseil sur la PE auprès du MEEDDM ;
 - poursuite du travail de mutualisation des expériences de terrain, notamment dans le cadre de la préparation des tables rondes départementales (voir atelier 1) ;
 - développement de l'action de formation. Une formation de l'Ademe sera créée à l'attention des EIE sur le thème de la PE, aux côtés des deux stages actuellement destinés aux CESF et Conseillers Logement d'une part, et aux assistants sociaux d'autre part ; un partenariat avec le CNFPT est en cours de constitution afin d'intégrer aux formations initiales des travailleurs sociaux des modules portant sur l'énergie, voire sur la consommation d'eau si ce besoin est exprimé par les collectivités. Une autre formation à destination des élus est prévue, afin de les sensibiliser à la PE ;
 - poursuite des démarches d'expérimentation, notamment à destination des locataires du parc privé et en faveur de la médiation locative, ainsi que de l'autoréhabilitation accompagnée. Le nouvel appel à projets PREBAT comportera normalement un volet Santé et pourrait soutenir l'étude de la création d'un métier de « technicien social »
- **Observatoire de la PE** – Le dernier axe est la participation à l'Observatoire de la PE, qui devrait voir le jour durant l'automne 2010, en associant l'Ademe, l'ANAH, l'ARF, EDF, la FNCCR, la Fondation Abbé Pierre, le Haut Comité pour le logement des personnes défavorisées, le Médiateur national de l'énergie, l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale, l'UNCCAS et l'USH. L'ADF pourrait rejoindre ces partenaires.

Un prestataire sera missionné à l'issue d'un appel d'offres pour réaliser les études à partir d'une définition opérationnelle de la PE. Ses travaux porteront sur les dépenses énergétiques liées au logement et aux transports, et il prévu d'établir des liens avec les organismes du même type existant dans les autres pays européens et au niveau des régions et autres collectivités.

Le FART : présentation du dispositif et de sa mise en place

- **Le FART : une rénovation des aides de l'ANAH** – Eric Lagandré (ANAH) a indiqué que le FART, doté d'un financement propre de 500 millions d'euros, entre dès à présent en phase opérationnelle. Ce nouveau dispositif d'adresse aux PO en situation de PE et donne une priorité aux zones rurales. Le gouvernement a retenu ces objectifs en considérant que l'ANAH avait acquis une forte expérience sur les publics de PO, jusqu'ici peu ciblés par les dispositifs existant au niveau local. Les PO percevront donc à terme deux tiers des aides de l'ANAH, contre un tiers actuellement. Les autres aides restent affectées aux propriétaires bailleurs, aux copropriétés dégradées et à la lutte contre l'habitat indigne.

L'ANAH adopte en cela une approche par la personne et non plus par le bâtiment, et confirme la réorientation de sa politique au titre de l'action sociale, illustrée par la nomination d'une Inspectrice des Affaires sociales à sa Direction générale. Les aides jusqu'ici réservées aux PO TSO seront désormais proposées à l'ensemble des publics éligibles aux aides de l'ANAH et les plafonds de revenus seront revus à la hausse, y compris en matière de lutte contre l'habitat indigne. Les politiques de conventionnement et de plafonnement des loyers après travaux chez les bailleurs seront maintenues.

Les aides d'Etat du FART s'ajouteront aux aides de droit commun et l'ANAH, qui sera souvent obligée d'intervenir, au-delà des travaux énergétiques, sur des points tels que la

sécurité électrique ou la réfection de la toiture, ce qui pèsera sur les autres budgets de l'ANAH – notamment sur les fonds destinés aux locataires.

Les travaux (d'un montant de 5000 à 10 000 euros) devront obligatoirement permettre un gain de 25 % de la performance énergétique, ce qui correspond à l'isolation des combles ou au remplacement des chaudières obsolètes. Cela suppose la poursuite de la montée en compétence énergétique des opérateurs ANAH, qui est engagée. Un guide pratique portant sur les travaux d'amélioration énergétique sera en outre publié en octobre 2010.

La durée du programme est de 7 ans, mais l'ANAH devra rendre des comptes dès 2013 au Commissariat général à l'investissement d'avenir, avec lequel elle a signé une convention. Un arrêté publié en septembre 2010 précise que le montant de l'Aide de solidarité énergétique sera de 1100 euros. Il pourra être porté à 1600 euros si les collectivités apportent des aides retenant les mêmes critères que le FART.

- **Identifier les PO** – L'identification des bénéficiaires potentiels sera le grand défi du programme FART, des contrats locaux d'engagement contre la PE et des tables rondes que les préfets devront réunir : ce public est en effet peu identifié par les FSL. Les collectivités et autres acteurs locaux seront sollicités pour participer à ce repérage (voir ateliers 2 et 3).

Les collectivités disposeront à cet effet d'éléments cartographiques permettant de cibler (à échelle cantonale) les maisons individuelles bâties avant 1975 et les ménages constitués de personnes âgées de plus de 60 ans et dont le revenu est situé dans le premier quartile. Mais il sera aussi indispensable de réunir les acteurs des mondes du social, de l'habitat et de l'énergie pour effectuer les repérages.

- **Compléter les financements** – Afin que le « reste à charge » soit le plus réduit possible pour les PO précaires, différentes solutions ont été envisagées. Les professionnels du crédit (dont les filiales bancaires de certains énergéticiens) ont été sollicités pour construire des produits adaptés, et les SACICAP semblent pouvoir être utilisés dans de nombreux cas. Des CEE pourraient aussi être attribués aux collectivités participant au financement d'opérations locales contre la PE, et le seront aux énergéticiens, qui devront collecter une partie de leurs CEE grâce à des opérations de lutte contre la PE. Ils participeront donc à la fois au financement du Plan national de lutte contre la PE et aux actions locales.
- **Réactions** – BCE craint que les PO ne puissent que difficilement contracter des emprunts, comme l'expérience l'a montré, souligne le rôle que les allocations Logement pourraient jouer en faveur des ménages (voir atelier 2) et demande quel sera le contenu des contrats locaux d'engagement contre la PE (voir atelier 1).

Le CSTB et la Fondation Abbé Pierre constatent que le FART ne prévoit pas de suivi des consommations effectives et du confort thermique après travaux, ce qui ne permet pas de mesurer si les objectifs visés seront atteints. Amorce déplore l'amélioration thermique très modeste visée par le FART, qui ne permettra pas d'atteindre le facteur 4. L'Ademe Midi-Pyrénées souligne que le degré de sensibilisation des élus est parfois important dans les zones rurales, mais que le mouvement de décroisement de l'action ne pourra venir que de la base, donc en particulier des membres du RAPPEL.

- **Vers des protocoles ouverts** – L'Etat souhaitait, début 2010, réunir des tables rondes départementales afin de préparer la rédaction des contrats locaux d'engagement contre la PE incluant le dispositif du FART et les autres initiatives locales (PIG, FSATME, etc.). Mais le gouvernement entend à présent montrer que les aides du FART sont opérationnelles dès que possible.
- Il a donc été demandé à l'ANAH de conclure au plus tôt (le plus souvent avant les tables rondes) des protocoles souples et ouverts s'appuyant sur le FART et sur les programmes locaux existants ou en préparation : le Conseil général, l'ANAH, l'Ademe et les services déconcentrés de l'Etat (DDT, DDH, DDCS) en seront, avec les agglomérations, les principaux partenaires. Dans ce cadre, l'Essonne et la Saône-et-Loire, sont ainsi en train de préparer un PIG PE.

Reprenant les dispositifs de droit commun, les protocoles initiaux ne seront pas formellement liés aux volets PE des PDALPD (quand ils existent) et devront définir le rôle de chacun en terme de repérage et d'ingénierie technique, sociale et financière, et les moyens complémentaires que les collectivités souhaiteront apporter. Ils pourront être complétés ultérieurement par des accords qui seront conclus après les tables rondes et qui impliqueront tous les acteurs de terrain. Ces accords pourront reprendre les dispositions des FSATME existants et en projet, qui sont en partie complémentaires du FART, et développer de nouvelles actions territoriales ou thématiques.

- **Des craintes sur le contenu** – Plusieurs membres du RAPPEL craignent que les tables rondes ne permettent pas d'aborder la PE dans sa globalité, qu'elles en concentrent les objectifs sur le public des PO, et que le fait que les contrats d'engagement soient liés aux dispositifs de droit commun n'en écarte les expériences de terrain (souvent plus expérimentales) portées par les acteurs locaux. Le RAPPEL prépare donc à l'attention de ses membres un outil qui permettra aux acteurs de terrain de disposer d'arguments, d'analyses et de propositions plus militantes. Il est en outre à craindre que l'état des finances des collectivités ne leur permette pas d'abonder les dispositifs locaux.
- **La difficulté du repérage des PO** – Le principal moyen de repérage des départements provient des demandes d'aides FSL. Or, les PO y font peu appel. En outre, il a été rappelé que le repérage ne peut être ciblé sur un seul type de public, puisqu'il ne peut pour l'heure s'appuyer que sur la mise en réseau des acteurs du monde de l'Habitat, du Social et de l'Energie, ainsi que des autres personnes se rendant à domicile : bénévoles des associations, agents de la CAF, médecins, etc. Il faut donc espérer que les contrats d'engagement créeront les nécessaires maillages des acteurs dans les départements et que des moyens pourront être trouvés dans tous les cas pour agir – et ne pas décourager les personnes précaires et les acteurs de terrain.
- **Garantir la présence de tous les acteurs** – Si en Ardèche, l'ANAH a assuré que PACT et Polénergie participeraient à la table ronde, plusieurs membres du RAPPEL (RAPPEL PACA et Quercy Energie) n'ont reçu aucune réponse des préfets à ce sujet. Les partenaires de l'Ademe Midi-Pyrénées dans la lutte contre la PE n'étaient pas informés de leur préparation, et il semble qu'il en aille de même pour la plupart des services et des exécutifs des Conseils généraux. Il est donc à craindre que les préfets omettent d'inviter les acteurs de terrain (tels que les animateurs de FSATME). La circulaire émise à l'attention des préfets omet en outre d'intégrer aux acteurs locaux à convoquer les Conseils régionaux, dont plusieurs, pourtant, apportent leur soutien financier.
- **L'ANAH prend note de ces observations** – Elle en partage un bon nombre, et rappelle que ces accords seront souples et pragmatiques. L'ANAH estime qu'il est justement temps, pour les acteurs de terrain, de s'adresser aux DDT (qui piloteront le plus souvent les contrats d'engagement et les tables rondes) pour leur apporter leur expertise de terrain et leurs propositions. Les collectivités seront, par ailleurs, les meilleurs vecteurs pour mettre en relation les acteurs de terrain avec les représentants de l'Etat.

ATELIER 2 : QUELLES SOURCES ET MONTAGES FINANCIERS POUR LES ACTIONS ?

- **Des montages locaux complexes, précaires et insuffisants** – Au-delà des actions de sensibilisation, les dispositifs locaux (tels que les FSATME) restent tributaires des dynamiques locales et des initiatives des collectivités et des acteurs locaux. Leur ampleur reste modeste, comme l'ont souligné les membres du RAPPEL venus de la Loire, de l'Isère, et du Gard. Les montages doivent le plus souvent associer plusieurs financements pour l'animation, l'ingénierie et les travaux, ce qui donne lieu à des demandes de financements récurrentes, donc précaires.
- **Le FART : des financements très partiels** – Alors que le groupe de travail Grenelle PE avait mis l'accent sur la nécessité d'allier les aides aux travaux le financement de dispositions locales permettant l'adaptation de l'action aux territoires, les décisions du gouvernement, si elles obligent à l'intégration d'un volet PE aux PDALPD, ne destinent le FART qu'aux PO. Les budgets prévus pour l'ingénierie sociale et financière (430 euros HT par dossier dans le cadre d'une OPAH, et 300 euros hors OPAH), sont insuffisants, puisque les opérateurs de terrain (tels que le GEFOSAT ou HELIOSE) évaluent le montant de ces frais à 1500 euros environ par dossier. Les crédits prévus par le FART risquent donc d'être insuffisants pour effectuer les 600 000 visites nécessaires à la réalisation des 300 000 rénovations qu'il prévoit.

La situation des locataires du parc privé reste très difficile, puisqu'il est impossible, en s'appuyant sur la réglementation actuelle, d'obliger les bailleurs à effectuer les travaux : c'est pourquoi la Fondation Abbé Pierre défend toujours la prise en compte progressive de la performance thermique dans les critères de décence et d'insalubrité. La situation est telle qu'il est parfois moins coûteux de rechercher (voire de produire) des logements adaptés que d'effectuer les médiations indispensables pour décider les propriétaires.

- **CEE et SACICAP** – Les CEE pourraient apporter des compléments de financement aux collectivités dont la situation budgétaire est très tendue. La loi Grenelle 2 leur permet en effet de demander l'attribution de CEE en contrepartie de leur participation à des programmes de lutte contre la PE. Elles devront donc être attentives à ce point lors de la rédaction des conventions locales avec l'Etat et les fournisseurs d'énergie.

Pour les PO concernés par les aides du FART, le « reste à charge » est, pour un montant de travaux de 8000 euros, de 1500 à 2000 euros, alors la plupart de ces foyers ne peuvent pas y faire face. Accordés par les Crédits Immobiliers, les prêts SACICAP semblent une option intéressante, puisqu'ils peuvent ouvrir des droits aux allocations Logement de la CAF au titre de l'amélioration des travaux et ainsi solvabiliser les ménages. Des prêts antérieurs peuvent aussi être rachetés et rééchelonnés.

- **Vers des plateformes départementales ?** – Institués par la loi Louis Besson de 1990, les comités de pilotage des PDALPD semblent être les meilleurs lieux pour organiser la lutte concertée contre la PE, car ils rassemblent tous les acteurs du logement, de l'action sociale – et bientôt de l'énergie, en raison du caractère obligatoire de la mise en place de volets PE. Selon Bourgogne Energies Renouvelables, ces comités pourraient préfigurer la création de « guichets uniques » PE, alors qu'Amorce pense qu'il est préférable, au moins dans un premier temps, d'instituer une culture commune aux différentes structures en créant des habitudes de « mixité » entre métiers.

En tout état de cause, les dispositifs de Maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS), créée par la même loi (et financés à parts égales par l'Etat et par les collectivités locales) ont vocation à financer l'ingénierie sociale et financière. Dans le cadre de la préparation des tables rondes, ils pourraient être évoqués par le RAPPEL auprès des DDTE pour mettre en cohérence et compléter les FART, FSATME, PIG PE, etc., et assurer l'animation des dispositifs. Il faudrait aussi rapprocher les problématiques de l'eau, de l'énergie et la santé pour éviter les doublonnages et rationaliser l'action sociale.

ATELIER 3 : ETUDES DE TERRITOIRES, D'OPPORTUNITE, DE TERRAIN, ETC. COMMENT FAIRE ?

- **Des diagnostics demandés par les décideurs** – Avant de concevoir des plans d'action dédiés, les élus demandent très souvent des études préalables sur la situation locale de la PE. Elles permettent d'ajuster et de cibler l'action selon les besoins, de construire (dès le départ) des indicateurs afin d'évaluer l'efficacité de l'action, de construire les collectifs qui fonctionneront durant l'exécution des plans, de comparer les territoires entre eux et de sensibiliser les élus aux actions déjà conduites ailleurs.
- **Trois grandes étapes** – Les méthodes exposées par le Conseil général de l'Essonne, (qui construit actuellement un PIG PE) et par les Compagnons bâtisseurs comportent plusieurs points communs. Le recensement des situations de PE sur un territoire suppose le rapprochement des acteurs et programmes locaux – associations, Conseils généraux, collectivités, services de l'Etat, CAF, CCAS, PDHLI, PIG, OPAH, ANRU, FSL, etc. – disposant d'informations et/ou effectuant des visites à domicile (personnel de santé, par exemple). Dans un deuxième temps, les programmes sont conçus et les travaux préconisés. En phase d'exécution, les travaux sont réalisés. Ils donnent lieu à un suivi après travaux et/ou à une évaluation des programmes.

Si en ville, les méthodes cartographiques, telles que celle expérimentée par EDIF, semblent adaptées, le repérage direct effectué sur la base du plan de cadastre par les personnels de terrain (postiers, gardes champêtres, médecins, élus, etc.) a été testé en Seine-et-Marne et dans le Pas-de-Calais et s'avère très efficace en milieu rural.

Afin de recenser les informations, le Conseil général de l'Essonne a opté pour la création d'un fichier réservé aux professionnels et qui a été validé par la CNIL. En revanche, dans le cadre de l'autoréhabilitation accompagnée, les Compagnons bâtisseurs mettent l'accent sur l'implication des habitants (comités et régies de quartiers, associations, etc.) le plus en amont possible et durant les travaux. Il s'agit de promouvoir l'autonomie des habitants, dont l'action collective peut se poursuivre après la fin des programmes.

Quelles qu'en soient les méthodes, la Ville de Montreuil a noté que les diagnostics (et plus encore les fichiers) pouvaient stigmatiser les populations en difficulté, voire justifier des programmes de rénovation urbaine visant à les chasser : il faut donc être vigilant.

- **Indispensables visites à domicile** – Tous les participants ont rappelé que si les situations peuvent faire l'objet d'un pré-repérage, les visites à domicile sont indispensables pour évaluer les travaux à effectuer, mais aussi pour déterminer les priorités en dialogue avec les foyers (il s'agira parfois, d'abord, de travaux de sécurité ou de confort) et pour les accompagner vers les nouveaux comportements à adopter.

Dans ce but, la création d'un métier de « sociotechnicien » a été évoquée. Mais il est essentiel que toutes les personnes se rendant à domicile, ainsi que les travailleurs sociaux soient correctement formés à la PE – notamment les travailleurs sociaux des Conseils généraux. Il a aussi été souligné qu'il fallait que ces visites débouchent sur de réelles améliorations afin de ne pas avoir donné de faux espoirs. A cet égard, la faiblesse des moyens accordés à l'animation du FART laisse craindre que les objectifs quantitatifs du programme (600 000 visites en 7 ans) ne soient pas atteints.

- **Articuler des échelles multiples, n'oublier aucun public** – Le département sera l'échelle de référence pour la lutte contre la PE (PDALPD, contrats d'engagement) mais il ne faudra pas négliger le rôle de la Région, et garder à l'esprit que des territoires regroupant environ 100 000 habitants semblent les plus pertinents pour mener des programmes coordonnés. Enfin, les Conseils généraux et ne devront pas se contenter de l'action en faveur des PO : le RAPPEL devra être vigilant sur ce point, et veiller à ce que tous les critères de suivi du FART (qui comprennent des indicateurs quantitatifs et qualitatifs, y compris sur la médiation locative) soient scrupuleusement renseignés.

GLOSSAIRE

AdCF	Assemblée des communautés de France
Ademe	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
ADF	Assemblée des départements de France
AMF	Association des maires de France
ANAH	Agence nationale de l'habitat
ANRU	Agence nationale pour la rénovation urbaine
ARF	Association des régions de France
ARS	Agence régionale de la santé
CAF	Caisse d'allocations familiales
CAPEB	Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment
CAUE	Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement
CCAS	Centre communal d'action sociale
CEE	Certificat d'économie d'énergie
CESF	Conseiller en économie sociale et familiale
CGPP	Commissariat général à la planification et à la prospective (MEEDDM)
CNFPT	Centre national de la fonction publique territoriale
CNIL	Commission nationale de l'informatique et des libertés
CRAM	Caisse régionale d'assurance maladie
CSTB	Centre scientifique et technique du bâtiment
DDAS	Direction départementale de l'action sociale
DDCS	Direction départementale de la cohésion sociale
DDT	Direction départementale des territoires
DPE	Diagnostic de performance énergétique
DREAL	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
DRESS	Direction des recherches, des études, de l'évaluation et des statistiques (Ministère des Affaires sociales)
EIE	Espace Info-énergie
EPCI	Etablissement public de coopération intercommunale
FFB	Fédération française du bâtiment
FART	Fonds d'aide à la rénovation thermique
FNCCR	Fédération nationale des collectivités concédantes et régies
FSATME	Fonds social d'aide aux travaux de maîtrise de l'énergie
FSL	Fonds de solidarité pour le logement
H&D	Habitat et développement
MEEDDM	Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer
OPAH	Opération programmée d'amélioration de l'habitat
PACT-ARIM	Mouvement associatif pour l'amélioration du logement et rénovation immobilière
PCET	Plan climat énergie territorial
PDAPLD	Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées
PDLHI	Plan départemental de lutte contre l'habitat indigne
PE	Précarité énergétique
PIG	Projet d'intérêt général
PO	Propriétaire occupant
PREBAT	Programme national de Recherche et d'expérimentation sur l'Énergie dans les BÂTiments
PUCA	Plan urbanisme construction architecture
PUCS	Projet urbain de cohésion sociale
PTZ(+)	Prêt à taux zéro (plus)
SACICAP	Société anonyme coopérative d'intérêt collectif pour l'accèsion à la propriété
UNCCAS	Union nationale des CCASUNAF Union nationale des associations familiales
USH	Union sociale pour l'habitat
TFPB	Taxe foncière sur les propriétés bâties